

---

OBJET DE LA REUNION

**Comité de Pilotage de validation du projet de CDT et de son évaluation  
environnementale**

---

ORDRE DU JOUR

<b>Mot de bienvenue de Monsieur Lebel, d'Air France</b>	
<b>1. Propos introductifs du Comité de pilotage</b>	<b>1</b>
<b>2. Présentation du projet de CDT, rappel de l'évaluation environnementale et échanges</b>	<b>3</b>
<b>3. Validation du projet de CDT et de son évaluation environnementale</b>	<b>5</b>
<b>4. Désignation de l'autorité organisatrice chargée de l'enquête publique du CDT</b>	<b>5</b>
<b>5. Rappel des suites de la démarche</b>	<b>6</b>

---

COMPTE-RENDU

**Monsieur Bertrand LEBEL**, directeur général adjoint Organisation et développement durable d'Air France, exprime un mot de bienvenue aux invités au COPIL, au nom d'Air France. Il rappelle la volonté d'Air France de s'inscrire dans une croissance de son activité et du hub installé à l'aéroport de Paris-CDG.

La desserte par le métro du Grand Paris, les actions de formation et le développement de l'offre de logement sont des atouts importants pour accompagner le développement de l'activité. La gouvernance du CDT est également un élément important pour bien associer collectivités / aéroport / compagnies.

## **1. Propos introductifs du Comité de pilotage**

**Les Présidents de la CATF et de la CARPF** introduisent la séance :

**François ASENSI** rappelle que la validation de ce CDT marque l'aboutissement de deux années de travail et que le CDT est maintenant au point. Le pôle de Roissy est important car de grande portée économique pour toute la région Ile de France et le pays dans son entier. Il regrette que le métro du Grand Paris ne puisse arriver plus tôt sur le territoire. Cela lui semblait une priorité notamment au regard des enjeux économiques du pôle aéroportuaire.

Monsieur ASENSI souligne également que certains sujets restent en discussion, comme le besoin d'accélérer le travail sur le déplacement du circuit Carole, La ville a proposé un site plus à l'est, sur son territoire et il est maintenant temps d'organiser ce déplacement et de boucler son financement. Les contributions du Conseil régional et des Conseils généraux sont encore à trouver pour ce projet d'intérêt régional.

**Patrick RENAUD** rappelle que le CDT concerne 108 000 habitants et 128 000 emplois et que l'élaboration du CDT constitue un travail positif.

En complément des points soulevés par François Asensi, Patrick RENAUD rappelle les attentes fortes des collectivités sur le délai de réalisation du bouclage de la francilienne pour le contournement de l'aéroport, indispensable au développement équilibré du territoire.

Il indique également que les transports en commun ne sont pas encore au niveau pour ce territoire de deuxième couronne où 90% des personnes accèdent au pôle d'emploi en voiture particulière.

Patrick RENAUD indique également que les collectivités se sont engagées dans le CDT sur un objectif important de construction de logement qui nécessite un accompagnement de l'Etat en termes de financement.

Enfin Patrick RENAUD revient sur les difficultés rencontrées avec le projet de SDRIF qui veut aujourd'hui trop préserver les terres agricoles au sud de Roissy, alors que c'est là que le développement économique se fait. Le secteur dit du « Trapèze » est ainsi concerné. La création d'un pôle de formation universitaire aux métiers de l'aérien et du tourisme pourrait y être envisagé.

Patrick RENAUD conclue en indiquant que les collectivités s'inscrivent dans le Grand Roissy et qu'elles mènent des réflexions sur une gouvernance plus coordonnée de ce territoire qui concerne 600 000 habitants.

**Le Préfet de Région, Jean DAUBIGNY** salue le travail réalisé sur ce CDT, en soulignant l'importance de ce pôle, maintenant et pour l'avenir. Il indique que la démarche s'inscrit dans une tendance positive sur le Nord-Est francilien avec la validation récente du CDT du Territoire de la Culture et de la Création le 11 avril et du CDT de Val de France Gonesse Bonneuil le 25 avril dernier.

Les décisions du gouvernement du 6 mars ont confirmé la desserte du territoire du CDT du Cœur économique par le métro du Grand Paris et la mise en place progressive par le STIF des transports en commun est un enjeu pour ce territoire.

En ce qui concerne le SDRIF, Jean DAUBIGNY indique qu'il y aura un avis officiel de l'Etat à l'issue de l'enquête publique, avis qui reprendra les remarques essentielles sur l'ensemble du territoire régional.

Des éléments seront encore à préciser dans le CDT. Ce sera notamment le cas en ce qui concerne la politique de la ville, où il est prévu que le gouvernement stabilise des éléments à l'automne. Ce sera également le cas sur la formation, où des avancées doivent être faites. C'est un sujet qui sera spécifiquement abordé à l'occasion des prochaines assises du Grand Roissy qui se tiendront le 19 juin.

Concernant le circuit Carole, Jean DAUBIGNY indique qu'il fera aux collectivités une proposition pour que puisse avoir lieu une première réunion sur le sujet avant l'été.

## 2. Présentation du projet de CDT et rappel de l'évaluation environnementale

Le projet stratégique de développement durable du territoire défini par l'ensemble des partenaires, et qui constitue le **Titre I du CDT**, repose sur trois axes :

- **un développement économique basé sur la performance de la plateforme aéroportuaire et le cluster des échanges internationaux** : il s'agira de conforter le positionnement compétitif de la plateforme, de créer un cluster des échanges internationaux et de mise en valeur de la filière tourisme d'affaires, congrès et salons, et enfin de mieux relier les activités et sites majeurs métropolitains présents sur le territoire (PIEX, Aéroville, Paris Nord II, ITC, ...) grâce au projet de corridor métropolitain. Cela doit notamment permettre d'atteindre l'objectif de création de 40 000 à 65 000 emplois supplémentaires d'ici 20 ans.
- **un développement favorisé par les infrastructures qui optimisent les liaisons entre les fonctions économiques, les espaces et les usagers du territoire** : les objectifs sont ainsi de renforcer la connexion avec la Région métropolitaine par le métro du Grand Paris et la liaison ferrée entre le RER D et B, de mieux mailler le territoire, notamment d'Est en Ouest et en particulier grâce à des BNHS, pour atteindre une part modale des transports en commun de 40%, et enfin de développer une infrastructure numérique
- **un développement tourné vers les habitants et l'amélioration du cadre de vie** : il s'agira plus particulièrement de renouveler l'offre de logements pour accroître l'attractivité résidentielle du CERTF. Pour ce faire, le CDT s'inscrit dans une montée en puissance résidentielle progressive pour atteindre l'objectif de production de 950 logements par an, tel que la TOL le prévoit. Il s'agira également de réaliser des aménagements durables, de renforcer l'offre culturelle et de loisirs et de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi pour les populations résidentes.

L'objectif du CERTF est de concilier un développement local qui contribue à la compétitivité métropolitaine (cluster des échanges, accueil de fonctions internationales...) et l'équilibre environnemental, par la compacité des projets, le respect des corridors écologiques, la valorisation des espaces ouverts.

Une partie des espaces ouverts du CERTF devrait être aménagée, notamment au travers des projets Aéroville, Trapèze, Vallée Verte, Carex et Aérolians, en veillant particulièrement à la compacité, la qualité paysagère et environnementale des aménagements et des programmations.

Ce projet de territoire se décline autour de **50 projets contractualisés dans le Titre III du CDT**, qui contribuent à développer et aménager des secteurs de projets préférentiels, à renforcer l'offre de TC sur ce territoire, à implanter de nouveaux équipements métropolitains, et à valoriser l'environnement et les paysages du CERTF.

**L'évaluation environnementale** identifie 4 principaux enjeux environnementaux sur le territoire du CDT :

- Déplacements : Améliorer l'accessibilité du territoire en transports en commun
- Bruit : Limiter l'exposition des populations résidentes et actives aux nuisances acoustiques générées par les plateformes aéroportuaires et les infrastructures de transport
- Ressource en eau : anticiper et adapter les capacités de traitement des eaux usées aux projets locaux notamment par des solutions alternatives de traitement, et développer la gestion alternative des eaux pluviales pour limiter le risque inondation par ruissellement
- Milieux naturels et agricoles : Développer des liaisons vertes pour favoriser les déplacements en modes actifs et assurer des continuités écologiques du territoire (corridors écologiques)

Les principales mesures compensatoires proposées ont été présentées en Comité de Pilotage.

## Echanges

**Patrick RENAUD** indique qu'il est prévu de partager le travail du CDT avec l'ensemble de la communauté d'agglomération Roissy Porte de France. Une grande réunion pourrait être organisée en juin avec tous les conseillers municipaux. Chaque commune pourra ensuite expliquer le CDT à la population.

**François ASENSI** rappelle qu'il est très attaché au développement du tourisme d'affaire et cite le projet du Colisée.

**André TOULOUSE**, maire de Roissy, rappelle ses inquiétudes sur le SDRIF qui ne retranscrit pas les projets déjà validés, telle l'aire de loisir et de sports, où les projets à venir comme le secteur du Trapèze. Il indique également que les attentes du territoire sont fortes sur la formation et que jusqu'à présent, peu de choses ont été faites.

**Jean DAUBIGNY** précise qu'il partage ces enjeux sur la formation, c'est une priorité tant locale que nationale et il entend saisir les deux rectorats qui interviennent sur le territoire pour coopérer avec le conseil régional qui est compétent sur les questions de formation.

**Luc STREHAIANO**, vice-président délégué du conseil général du Val d'Oise, rappelle que le conseil général est associé depuis le début à l'élaboration du CDT, et qu'il a signé les trois accords-cadres des CDT qui concernent le département. Le conseil général souhaite poursuivre sur cette voie et être signataire des CDT.

Le conseil général intervient en tant que maître d'ouvrage et financeur de plusieurs opérations inscrites au CDT, telles le RD 47 , RD 902a, le BHNS Villiers le Bel / parc des expositions.

Le CG 95 conduira des études pour la mise en place de sites propres pour les lignes de bus.

Le conseil général est également fortement impliqué dans le développement du numérique sur le département (projet Débitex).

Luc STREHAIANO insiste enfin sur une meilleure articulation entre SDRIF et projets des territoires.

### **3. Validation du projet de CDT et de son évaluation environnementale**

A l'issue des interventions, **Monsieur Jean DAUBIGNY**, Préfet de la Région Ile-de-France, invite à procéder à la validation formelle du Contrat de Développement Territorial et de son Évaluation Environnementale, conformément au décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

La composition du comité de pilotage, fixée par l'arrêté du 18 avril 2012, établie huit voix délibératives pour les maires et les présidents des deux communautés d'agglomération, et une voix délibérative pour le préfet de région.

**Le Comité de Pilotage valide à l'unanimité le projet de CDT CERTF et son évaluation environnementale.**

Le Conseil Général du Val d'Oise exprime son souhait d'être signataire du CDT CERT. Le Comité de Pilotage prend acte de cette demande.

### **4. Désignation de l'autorité organisatrice chargée de l'enquête publique du CDT**

Le comité de pilotage procède ensuite à la désignation de l'autorité qui sera en charge de l'organisation de l'enquête publique du contrat de développement territorial, conformément à l'article 12 du décret n° 2011-724 du 24 juin 2011.

L'autorité organisatrice désignée à l'unanimité par le Comité de Pilotage pour conduire l'enquête publique du CDT est la Communauté d'agglomération Roissy Portes de France, en tant que chef de file pour l'ensemble des collectivités signataires du CDT.

## 5. Rappel des suites de la démarche

L'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, modifié par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, prévoit que la décision d'ouverture de l'enquête publique des CDT intervient au plus tard le 31 décembre 2013.

Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête publique, et après avis du commissaire enquêteur, que le CDT pourra être définitivement signé.

En conclusion, **Jean DAUBIGNY** indique le calendrier des prochaines étapes :

A l'issue du comité de pilotage et conformément à l'article 11 du décret n° 2011-724 du 24 juin 2011, le Préfet de la région Ile de France saisira l'autorité environnementale (le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) et les Personnes Publiques Associées pour les inviter à remettre leurs avis, dans un délai de 3 mois pour le CGEDD et de 2 mois pour les personnes publiques associées.

Ces dernières sont :

- Le conseil régional
- Le conseil général du Val d'Oise
- Le conseil général de Seine-Saint-Denis
- L'association des maires d'Ile de France
- Le syndicat Paris Métropole
- L'atelier International du Grand Paris

L'enquête publique sera conduite en septembre-octobre 2013, et suite au rendu des conclusions du Commissaire Enquêteur en novembre 2013, le projet de CDT pourra être ajusté et validé dans sa version définitive d'ici décembre 2013.

Cela permet d'envisager une signature du CDT en janvier 2014, après approbation du document final et délibération par les Conseils Municipaux et Communautaires.